QU'ON SE LE DISE...

COMMUNE D'ASPRES-SUR-BUËCH

Avril 2018

Editorial

Après un mois de mars très perturbé par les travaux d'accessibilité des locaux, le secrétariat de mairie a enfin trouvé un peu de son calme.

Afin de rendre l'ensemble de ces locaux conformes, plusieurs portes intérieures ont été changées, les sanitaires de la salle du conseil ont été entièrement refaits, des rampes d'accès ont été créées et la banque d'accueil a été changée. L'accès par la rue de la cime pour les personnes atteintes d'un handicap se fera au moyen d'une rampe et d'un monte personne installés sous peu et qui marqueront la fin du chantier.

En raison de la réalisation de ces travaux dans toutes les salles du 1er étage tous les carrelages et les peintures ont été refaits.

Il en résulte un nouveau « look » pour le secrétariat de mairie appréciable pour les personnels et qui le sera, je pense, pour les usagers.

Petit détail qui a quand même son importance, nous avons enfin pris la décision de changer quelques luminaires dans le couloir et dans la salle de réunion des élus, il faut dire qu'il était temps …

Malgré les travaux ce mois de mars a été placé sous le signe de la préparation du budget avec son vote par le conseil le 12 avril.

Ce numéro d'avril 2018 vous donnera un aperçu des finances de la commune au 31 décembre 2017 et quelques détails sur les projets de 2018.

Enfin, si le cœur vous en dit, vous pouvez venir faire un tour à la mairie ! Au plaisir de vous y retrouver.

Bien à vous,

Votre Maire,
Françoise PINET

Les échos du conseil municipal

Réunion du 15 février 2018

Tous les conseillers présents sauf Christian BRETON (pouvoir à Françoise PINET), Jean-Pierre MENUT (pouvoir à Christine DELORME), Jacqueline HARDON (pouvoir à Gilles TOURTET) et Julie GAY-PARA.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

↳ COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET COMPTE DE GESTION

→ BUDGET – COMMUNE

Section de fonctionnement : le résultat de l'exercice 2017 se traduit par un excédent propre de 141 203 € quasiment identique à celui de l'année précédente. Compte tenu de l'excédent incorporé en 2017, soit 853 837.96 €, le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 995 040.96 €. Les dépenses de fonctionnement ont bien été maîtrisées par rapport aux prévisions budgétaires.

Dépenses	**622 603.52 €**
Recettes (avec excédent reporté)	**1 617 644.48 €**
Excédent	**995 040.96 €**

Section investissement : le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de 187 792.21 €. Malgré l'incorporation du résultat de 2016 soit un excédent de 31 070.38 € le résultat de l'exercice 2017 reste déficitaire à hauteur de 156 721.83 €. Ce déficit s'explique notamment par l'attente du versement des acomptes de subventions. Ce déficit sera couvert par l'excédent de fonctionnement.

Dépenses	**264 092.68 €**
Recettes (avec excédent reporté)	**107 370.85 €**
Déficit	**156 721.83 €**

→ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement: le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de 3 038.62 €. Après incorporation du résultat de 2016 de 32 172.37 € le solde excédentaire est de 29 133.75 €. Il faut noter que depuis deux ans le budget est déficitaire en section d'exploitation et ce malgré l'augmentation de la tarification. Pour cette année le déficit s'explique par la hausse de la consommation électrique de la nouvelle station d'épuration. La baisse des intérêts des emprunts du fait du remboursement fin 2017 du prêt relais souscrit pour la réalisation de la station d'épuration devrait atténuer les dépenses du prochain budget.

Dépenses	**130 079.42 €**
Recettes (avec excédent reporté)	**159 213.17 €**
Excédent	**29 133.75 €**

Section d'investissement : le résultat est déficitaire à hauteur de 582 272.46 €. Cet important déficit résulte de l'absence de versement des acomptes de subventions attendues notamment pour la station d'épuration et les travaux d'élimination des eaux parasites.

Au regard du résultat de 2016 incorporé au budget soit un excédent de 524 321 € le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de 57 951.46 €. Le prêt relais souscrit pour la station d'épuration a été remboursé en totalité, les travaux relatifs à la station d'épuration ont presque été payés en totalité, les travaux d'aménagement de la traversée du village sont terminés et une partie du montant des études concernant la révision du zonage d'assainissement a été engagée.

Dépenses	**904 846.62 €**
Recettes (avec excédent reporté)	**846 895.16 €**
Déficit	**57 951.46 €**

→ **BUDGET CAISSE DES ECOLES**

Section de fonctionnement : le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 4 612.34. Cet important excédent résulte notamment du fait que les sorties scolaires pour la pratique du ski ont été annulées par manque de neige. Après incorporation du résultat de 2016 le solde excédentaire est de 4 940.16 €.

Dépenses	**9 137.36 €**
Recettes (avec excédent reporté)	**14 077.52 €**
Excédent	**4 940.16 €**

AFFECTATION DES RESULTATS DES EXERCICES COMPTABLES 2017

Les résultats à incorporer au budget 2018 doivent tenir compte des engagements en cours et des subventions attendues ce qui correspond aux restes à réaliser.

→ **BUDGET – COMMUNE**

- Résultat fonctionnement : + 995 040.96 €
- Résultat investissement : – 156 721.83 €
- Solde des restes à réaliser : + 15 308 €

Le besoin de financement est donc de
(-156 721.83 + 15 308) = - 141 413.83 €, il sera couvert par l'excédent de fonctionnement.

Affectation des résultats au budget :

- Report en investissement dépenses : – 156 721.83 €
- Couverture besoin financement (investissement recettes) : + 141 413.83 €
- Report en fonctionnement recettes : + 853 627.13 €

→ **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

- Résultat fonctionnement : + 29 133.75 €
- Résultat investissement : – 57 951.46 €
- Solde des restes à réaliser : + 306 762.00 €

Aucun besoin de financement.

Affectation des résultats au budget :

- Report en investissement dépenses : – 57 951.46 €
- Report en fonctionnement recettes : + 29 133.75 €

→ **BUDGET CAISSE DES ECOLES**

Report en fonctionnement recettes + 4 940.16 €

↳ DEMANDE D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'ACCESSIBILITE DES LOCAUX

La demande de subvention initiale portait sur un montant prévisionnel des travaux à hauteur de 89 050 €, dont 30 230 € pour le bâtiment de la mairie. La commune a obtenu une subvention de l'Etat d'un montant de 35 620 €. En raison de l'impossibilité d'installer un monte-personne dans l'escalier principal, il a fallu envisager un autre emplacement à partir d'un autre accès côté Nord de la mairie. Cette solution a nécessité des travaux supplémentaires (construction d'une rampe extérieure, agrandissement de l'ouverture et mise en place d'une rampe à l'intérieur du couloir). Après consultation des entreprises le montant des travaux du bâtiment de la mairie s'élève à 55 945 €, montant plus important que le prévisionnel, soit un surcoût de 25 715 €.

Une subvention complémentaire de l'Etat d'un montant de 10 286 € est sollicitée au titre de ce surcoût.

↳ DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE PANNEAUX D'INFORMATION

Suite à la proposition d'un élu, il a été retenu d'installer des panneaux d'information sur quatre endroits stratégiques de la commune : la Place des Aires, la Place du Maréchal-Ferrand, le carrefour du Serre Gras et devant l'office du tourisme.

Le coût pour 4 panneaux s'élève à 4 274.38 € HT, la conception et étude graphique s'élève à 1 260 € HT, soit un total de 5 534.28 € HT. Une subvention est sollicitée auprès du département à hauteur de 50 % de la dépense soit 2 767.14 €.

↳ SIGNATURE DES BAUX DE LOCATION

- Logement au-dessus de l'école maternelle : Bail avec Mr et Mme CASTELAR- Loyer mensuel 450 €
- Logement au-dessus de l'ADMR : Bail avec Mr et Mme PADOVANI - Loyer mensuel 550 €
- Garage : Bail avec Monsieur Sébastien MENUT,- Loyer mensuel de 23.61 €.

↳ CONVENTION A PASSER AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES

Conformément à l'arrêté préfectoral de défense extérieure contre l'incendie., la commune doit dans un délai d'un an prendre à son tour un arrêté précisant la défense contre l'incendie sur son territoire. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours propose d'assurer le recensement, la mise à jour et le contrôle des Points d'Eau d'Incendie. La commune se chargera de la réparation et des changements en cas de besoin. Le coût du contrôle est fixé à

30 € par poteau, soit pour 41 Points d'Eau Incendie un montant de prestation de 1 230 € pour 3 ans.

MOTION POUR LE MAINTIEN DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SERRES

Suite à des informations sur une éventuelle fermeture du centre des finances de Serres, Françoise PINET et Gérard TENOUX, conseillers départementaux du canton, ont saisi l'ensemble des communes concernées afin que leurs conseils municipaux délibèrent sur son maintien. La décision de fermeture du centre des finances de Serres engendrerait un préjudice considérable pour les collectivités et pour leurs habitants. Le conseil municipal autorise le maire à signer cette motion .

DECLARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGNE GRENOBLE-GAP

L'assemblée générale réunie le 13 janvier dernier a adopté une déclaration dans laquelle elle invite toutes les collectivités, les élus, les personnes attachées au train à la rejoindre en participant à ses actions. Des actions sont prévues dans les tous prochains mois, notamment pour le maintien des trois postes de cheminots pour le croisement en gare de Lus La Croix Haute et surtout les financements nécessaires aux travaux de régénération de voie.Le conseil autorise le maire à signer la déclaration.

ACTIONS JEUNESSE

- Fixation du prix des sorties exceptionnelles (concert, spectacle, manifestations sportives ou culturelles) au tarif de l'accueil de loisirs majoré du prix réel du billet d'entrée de la manifestation.
- Sortie famille : projet de sortie Cirque à Gap
  - ✓ Adultes 10 €
  - ✓ Enfants et adolescents : tarifs de l'accueil de loisirs

Les informations suivantes ont été communiquées :

SECURITE DES USAGERS LE LONG DE LA RD1075 : une réflexion sur la pose d'un radar est engagée.

CALIBRAGE ET RECTIFICATION DE LA RD 994A ENTRE ASPRES SUR BUECH ET POTEAU SAINT LUC : dans le cadre du contrat de plan Etat Région, le conseil départementall prévoit un nouveau tracé de la portion de la route départementale D994A à partir du dernier virage au-dessus de la décheteie jusqu'au panneau d'agglomération de la commune. Ce tracé sera plus rectiligne avec la construction d'un nouveau pont au-dessous de l'actuel. Les travaux devraient démarrer en fin d'année 2018.

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN CAMION DE PIZZA

Deux demandes sont parvenues en mairie. Il est décidé d'accorder ces deux installations de camion de pizza devant l'office de tourisme. La première demande reçue en mairie (le samedi soir) et pour la deuxième demande (le vendredi soir). Une délibération prise lors du conseil municipal de juillet 2013 fixait le tarif d'un emplacement à 120 €/an pour un jour par semaine.

↳ PROJET DU QUARTIER DES SÉQUOIAS

La commune a engagé une reflexion sur l'opportunité d'acquérir la propriété de Mr et Mme ALBRAND. Elle a sollicité l'avis d'un technicien de l'Ingénierie territoriale 05 .Celui ci après visite du bâtiment et échange avec Madame le Maire et d'autres élus préconise, compte tenu des coûts de réhabilitation et de requalification, une démolition du bâtiment
Ce dossier reste à l'étude.

Réunion du 1er mars 2018

Tous les conseillers présents sauf Christine DELORME (pouvoir à Odile DURAND), Céline PIERROT, Jacqueline HARDON, Julie GAY-PARA et Yannick LOMBARD.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

↳ PROGRAMME DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE POUR 2018

Deux opérations sont considérées comme prioritaires :

- La partie haute du chemin d'Aiguebelle,
- La partie basse du chemin de Saint Apôtre.

Une demande de subvention pour l'entretien de la voirie sera sollicitée auprès du conseil départemental.

La révision du Plan Local d'Urbanisme lance son enquête publique

Le Maire d'Aspres-sur-Buëch a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique par arrêté municipal du 1er Mars 2018 sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et du zonage d'assainissement.

A cet effet, Monsieur Marc NICOLAS a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Marseille comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du Mardi 3 Avril au Jeudi 3 Mai 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pour une durée de 31 jours.

Les dossiers seront consultables pour la version papier en mairie aux jours et heures ouvrables, et pour la version numérique sur le site www.mairie-aspres-sur-buech.fr à partir de chez soi ou d'un poste informatique situé au secrétariat de mairie.

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie :

- Le mercredi 4 avril de 9 heures à 12 heures.
- Le vendredi 13 avril de 14 heures à 17 heures.
- Le mercredi 18 avril de 9 heures à 12 heures.
- Le vendredi 27 avril de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'observations papier déposé en mairie avec le dossier d'enquête, ou en adressant un mail à l'adresse créée pour la durée de l'enquête : mairie.aspres-sur-buech@wanadoo.fr

Ces observations peuvent également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Le Commissaire enquêteur, en Mairie d'Aspres-sur-Buëch.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dès qu'ils seront transmis en Mairie.

A la suite de cette enquête, l'autorité compétente pour prendre les décisions d'approbation est le Conseil Municipal.

Une semaine 12 particulièrement chargée !

Tout a commencé le *dimanche 18 mars* avec un appel d'urgence de Yannick LOMBARD, conseiller municipal : des rejets d'égouts avec beaucoup d'eaux claires dans la propriété d'un habitant le long de la RD1075. A 16 heures trois regards sont débouchés grâce à la rapidité pourtant dominicale de notre prestataire. Une bonne chose de faite mais un constat nous interpelle : un débit trop important d'eaux claires dans ces regards d'assainissement. Il est 17 heures, une réflexion urgente s'imposera demain.

Lundi 19 mars : arrivée à 8 heures à la mairie avec une mauvaise surprise : trop de mal façons dans le carrelage du secrétariat réalisé en fin de semaine prcédente, appel illico du maître d'œuvre pour l'informer de ce constat et exiger une reprise totale des joints du carrelage. Zut !!! Cela décale le planning et impose aux secrétaires de rester dans leur campement de fortune et de prolonger l'interdiction d'accès de la mairie par l'entrée principale.

Lundi 19 mars à 10 heures : toujours des inondations chez le propriétaire qui a contacté Yannick dimanche mais découverte opportune par Franck et Jérôme d'une grosse fuite sur le réseau d'eau potable en provenance d'Agnielles à gauche de la RD1075 après le panneau d'agglomération direction La

Faurie. Nul doute que cette fuite est la cause de la présence d'importantes eaux claires dans le réseau d'assainissement. Il faut faire vite.

Mardi matin 20 mars 9 heures : début des travaux par notre entreprise habituelle pour réparer la canalisation.

Mardi 20 mars après-midi : plus de téléphone en mairie et plus d'accès à Internet. Il ne manquait plus que cela. Difficile de contacter Orange, toute la commune semble coupée du monde. Est-ce que cela ira mieux demain ?

Mercredi 21 mars : la réparation sur la conduite est bien engagée mais elle nécessite une coupure générale du réseau d'alimentation, les deux réservoirs du Serre Gras sont pleins donc pour une journée : aucun risque de manquer d'eau.

Mercredi 21 mars à 15 heures : la réparation est terminée, les employés procèdent à la remise en eau. J'apprends enfin que la panne téléphonique et internet provient d'une rupture de la fibre optique et que la réparation est imminente.

Mercredi 21 mars à 16 heures : grosse catastrophe, la réparation n'a pas tenu l'eau inonde les champs aux alentours et le propriétaire très patient d'ailleurs est de nouveau confronté à l'arrivée d'eau. Rebelote donc pour demain. Mais une question : les volumes d'eau restant dans les réservoirs seront-il suffisants si le réseau d'alimentation est de nouveau coupé ?

Jeudi 22 mars à 8 heures : il faut faire vite pour réparer mais cela ne s'annonce pas si facile malgré le professionnalisme de l'entreprise.

Jeudi 22 mars à 10 heures : deux appels en mairie : plus d'eau potable en haut du village. Les réservoirs se sont vidés, il fallait s'y attendre. L'information de la population doit être faite rapidement par des affichettes, les commerces, la cantine, l'école le sont par le téléphone.

Jeudi 22 mars 17 heures : l'eau qui était attendue à 15 heures recoule enfin au robinet grâce à une réparation provisoire.

Vendredi 23 mars 17 heures 30 : les joints des carrelages du secrétariat ont été refaits, le déménagement a pu commencer, lundi nos trois secrétaires retrouveront leur espace de travail dans des locaux plus agréables puisque refaits complètement à neuf.

Il est grand temps que la semaine se termine pour tous, même si on s'attend à tout pour les jours prochains.

Tels sont bien souvent les aléas dans la vie de la commune auxquels sont confrontés les élus et les personnels qui en ont la charge.

Françoise PINET

Les activités de l'école

De nombreuses activités sont proposées aux enfants de l'école depuis le début de l'année ! Que ce soit sportif (les CM2 ont fait une journée ski à la Jarjatte) ou culturel (visite d l'écomusée du cheminot Veynois), ces activités permettent aux élèves de découvrir des univers différents et d'apprendre autrement.

Ce fût le cas avec l'intervention de l'espace culturel de Chaillol, venu présenter une lecture musicale de l'œuvre de Jean Giono ***"Le petit garçon qui avait envie d'espace"*** ou du SMIGIBA pour la découverte de son rôle et de son milieu sur le cour d'eau du Buëch.

Côté artistique, les élèves ont préparé chacun leur tour le calamantran en vue du carnaval du village.

Côté sportif, la classe des CM2 est inscrite à l'USEP, Union Sportive rassemblant les enfants des écoles du secteur de Serres et du Buëch ; dans ce cadre, Aspres accueillera environ 200 élèves pour une rencontre sportive sur le thème du rugby, le 19 avril prochain au parc des Séquoias.

Les sorties de fin d'année s'organisent également : printemps du livre, visite d'une ferme pédagogique, séjour « Cap sur voile » au lac de Serre-Ponçon, sortie cinéma, intervention d'une troupe de cirque dans l'école pour découvrir les arts du cirque (maternelles), intervention des sapeurs-pompiers (CM2)…. Les classes, qui n'auront pas loisir de se rendre sur Savines le Lac, prendront le chemin de Lus pour des sorties natation puis les chemins de montagne pour la découverte du milieu. Un programme chargé en sus des mathématiques et du français !

Jeunesse…

Inscriptions :
cias.animations@orange.fr

Depuis le début de l'année, le service Actions Jeunesse continue ses activités sous l'entité de la commune.

Nul bouleversement pour les familles : les animations et activités se poursuivent pour le bonheur des enfants et adolescents.

Après quelques sorties au ski sur la station de la Jarjatte, il est temps de se tourner vers des activités printanières ! L'équipe s'est donc creusée la tête pour proposer un super planning d'animations pour les prochaines vacances de printemps et a déjà programmé les séjours de l'été 2018 ! Retrouvez tous les programmes sur www.cshautbuech.fr

Voici quelques dates à retenir :

En partenariat avec l'école et les petits escargots

Vendredi 15 juin

Fête de fin d'année scolaire de l'accueil de loisirs à la Maison du Parc dès 17 heures !

Au programme : Introduction par l'atelier théâtre d'impro et maître de cérémonie

Présentation d'un conte par les plus petits

2 représentations théâtrales

Spectacle de cirque « SOS clown »

Buëch Qui Bouge tiendra une buvette et vente Salé Sucré

Les Séjours de l'été

Secteur Ado

Informations culturelles et associatives

Le Club des Aînés

Outre les parties de cartes et autres activités du jeudi après-midi, le club des aînés organise un marathon de belote le 17 avril et se retrouvera pour un grand pique-nique au parc des Séquoias le 17 mai.

Madame Jeannine MONTCHAUSSEE, Présidente du Club, a, pour son travail dévoué, reçu des mains de Madame la Préfète des Hautes-Alpes la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Avec toutes nos félicitations !

Espace évolutif

Des cours de Qi Gong, gymnastique chinoise d'entretien de la santé, avec des approches de relaxation et de méditation, ont lieu régulièrement à Aspres-sur-Buëch le lundi à 17H30, Maison pour Tous, ainsi que le mardi à 9H30 et le jeudi à 19H, rue de la Côte, derrière l'église. La prochaine Journée des Arts energétiques et du Bien-Être se déroulera à la Maison pour tous le Dimanche 3 Juin. Programme à demander sur espace.evolutif05@gmail.com ou à regarder sur le site www.espace-evolutif05.fr - Renseignements au 06.70.06.59.38.

De la musique dans l'air…

Pierre PEYRON, guitariste, compositeur et chanteur ! a présenté son album samedi 7 avril en l'église d'Aspres-sur-Buëch. Accompagné de deux musiciens, il a interprété son répertoire musical, de style variété française. Outre son activité de musicien, vous pourrez rencontrer ce jeune talent haut-alpin avec les jeunes du service Actions Jeunesse puisqu'il fait aussi partie de temps à autre de l'équipe des animateurs.

2ème édition du festival de musique Namaste ! Prenez note : ce sera les 8 et 9 juin prochain sur le site du Chevalet !

Expo Photos !

→ Pour qui ?

Photographes amateurs, chevronnés, débutants, professionnels, passionnés…

→ Avec quoi ?

Tout appareil qui prend des photos : smartphone, appareil photo, drone…

→ Quel sujet ?

Aspres-sur-Buëch, aujourd'hui au fil des saisons : vue générale du village, détail original, objet que l'on aime…

→ Comment je participe ?

Participation gratuite. Chacun est invité à envoyer un ou plusieurs clichés, en couleurs, en noir et blanc, sur le site de la mairie : mairie.aspres-sur-buech@wanadoo.fr en précisant ses nom, prénom, adresse et lieu de la prise de vue de la photo.

→ Dans quel but ?

Réalisation d'une exposition regroupant un maximum de photos reçues afin que chacun puisse admirer le village sous divers angles.

→ Quand ?

Dès aujourd'hui et jusqu'au 31 décembre 2018 !

Le Comité des Fêtes

La jeune équipe dynamique du comité des fêtes vous prépare un programme festif pour cet été ! Ball Trap, Fête Nationale, Fête Votive… Consultez les affiches !

Informations diverses

Les appartements communaux

Deux appartements communaux étaient vacants en début d'année ; après quelques menus travaux dans celui de l'école et une grande rénovation pour le logement au-dessus l'ADMR réalisée entièrement par les agents techniques de la commune (BRAVO !), ceux-ci sont désormais occupés. Bienvenue à Mme et M. CASTELAR et Mme et M. PADOVANI.

Dernière heure

La Mairie cherche un prestataire de service.

Nul n'ignore que les toilettes publiques situées dans le petit parc à proximité de la Mairie ont été vandalisées et qu'elles sont désormais condamnées. C'est bien regrettable. Ceci pose problème, car certaines personnes peuvent être saisies d'une envie pressante, surtout les jours d'affluence, comme à la sortie de l'Eglise.

Nous lançons donc un appel, pressant lui aussi, à toute personne habitant à proximité de cet édifie et qui pourrait, contre une (modeste) rétribution, mettre son local idoine à disposition des vessies en souffrance.

La Mairie fournirait les ingrédients nécessaires au fonctionnement, ainsi qu'une table, une chaise et une petite corbeille.

Dans le cadre des actions culturelles, nous donnerions priorité à une personne sachant tricoter. Nous attendons de nombreuses candidatures. J'allais oublier une chose importante : les dates d'ouverture. Ce serait uniquement le 1er Avril, surtout si c'est un vendredi, jour du poisson.

Alain FROGET

Etat civil

Décès

Jacqueline BERGER, née GIROUSSE, le 31 décembre
Patricia GUÉRIN, le 8 janvier
Jacqueline ANTHOUARD, née ROSSI, le 15 janvier
Jean REBOUL, le 21 janvier
Corinne CAUGY, née WIENZNER, le 21 janvier
Antoine LETINAUD, le 15 février
Marie BOUFFIER, le 16 mars

Naissance

Raphaël, petit frère de Jade, né le 23 janvier. A eux deux, ils font le bonheur de leurs grands-parents, Véronique et Bernard EYRAUD.

Mise en page et publication : Françoise PINET, Maire d'Aspres-sur-Buëch
Assistant de Rédaction : Alain FROGET, conseiller municipal
Imprimé par COULEURS D'IMPRESSION Gap

Retrouvez-nous sur
www.mairie-aspres-sur-buech.fr